

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mai 2021

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

15 conseillers en fonction: Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchar, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Ducrocq, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemin, Roselyne Diaz-Rovirosa, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

10 conseillers présents physiquement à l'espace R.Hestin

Absents excusés : 5

Procuration de Marc Scheidecker à armelle Willemin

En ouverture de séance, le Maire salue l'assemblée puis propose d'adopter l'ordre du jour; adoption à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la réunion du 20 mars 2021
2. Compétence : « Autorité Organisatrice de la Mobilité »
3. Renoncement à l'acquisition d'une parcelle
4. Accord de mainlevée d'un droit à résolution et d'une restriction au droit de disposer d'un bien
5. Divers

2021 11°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 MARS 2021

Après rappel des différents points examinés, le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 20 mars 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2021.

2021 12°) COMPETENCE « AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE » PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT MOBILITE

Le Maire informe le conseil que : « par délibération du 29 mars 2021 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Argent a décidé de prendre la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) et de l'inscrire dans ses statuts dans les termes suivants « Organisation de la mobilité sur son ressort territorial au sens des articles L 1231-1 et suivants du Code des Transports » dans la rubrique 4 de ses compétences facultatives. La Communauté de Communes du Val d'Argent sollicite les communes membres afin qu'elles se prononcent sur cette prise de compétence dans un délai de 3 mois. »

Le Maire présente au conseil les modalités d'application de cette compétence qui restent très souples. Possibilité de ne rien faire, la région étant AOM, possibilité d'actions sur le territoire de la ccva en complément des transports Région, transfert de la compétence au PETR d'Alsace centrale.

Les modalités d'application seront mises en œuvre en concertation avec les élus locaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la prise, par la Communauté de Communes du Val d'Argent, de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité ».

APPROUVE les statuts modifiés en conséquence, annexés à la présente délibération.

2021 13°) RENONCEMENT A L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Le conseil municipal avait décidé, dans sa délibération N°2019 / 48 d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée N° 181 section 12 auprès de Mme Gasperment Marie Thérèse afin de mettre en place un point de collecte pour les résidents de la rue de Pierreusegoutte.

Considérant les dépenses importantes de travaux qu'il faudrait réaliser sur cette parcelle (mur de soutènement, démolition de muret, remblaiement..) d'une part et que la rue de Pierreusegoutte a toujours été desservie par le smictom (et ceci bien avant les travaux d'élargissement et de consolidation de murs de rive entrepris

dernièrement) d'autre part, l'acquisition de cette parcelle n'a plus raison d'être surtout que les futurs acquéreurs de la propriété Gasperment conditionne l'acquisition de la maison à l'acquisition également de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de renoncer à l'acquisition de la parcelle section 12 n° 181.
CHARGE le Maire des démarches administratives liées à cette décision.

2021 14°) MAINLEVÉE DE DROIT A LA RESOLUTION ET RESTRICTION AU DROIT DE DISPOSER D'UN BIEN

Le Maire précise que les biens immobiliers du lotissement des Beaux Champs restent grevés, au livre foncier, du droit à la résolution et restriction au droit de disposer d'un bien découlant des obligations légales au profit de la commune de Rombach le Franc.

Le Maire propose au conseil municipal de lever ces inscriptions au livre foncier pour tous les biens immobiliers de ce lotissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE POUVOIR au Maire à cet effet
AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

DIVERS

1. Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)

Pas d'information

2. Pacte territorial de relance et transition écologique (PTRTE)

Dans un premier temps il s'agit pour le territoire d'identifier le vivier de projets qu'il estime « structurant, décisif et important pour son développement » et qui répond aux orientations stratégiques de l'Etat et de la Région : transition énergétique et écologique, cohésion territoriale et coopérations (centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs et coopérations) économie plurielle (de proximité, productive relocalisation)

- les projets de votre intercommunalité
- les projets des communes de votre intercommunalité
- des projets portés par d'autres acteurs dont vous auriez connaissance : associations, entreprises, collectifs de citoyens...

Pour les dossiers qui auraient déjà été déposés début d'année pour des dotations Etat, faites remonter en priorité ceux pour lesquels vous n'auriez pas encore eu de retour, et les projets structurants ayant éventuellement déjà eu un retour, des abondements seront peut-être possibles.

Le PTRTE est un outil de convergence des contractualisations préexistantes : pour les projets émergeant à d'autres dispositifs de l'Etat ou de la Région (ORT, PVD, territoires d'industrie ou autres) faites remonter les plus structurants.

Dans un second temps, les projets matures (prêts à démarrer en 2021) et après concertation avec les services de l'Etat et de la Région, feront l'objet d'une fiche projet en pièce jointe. Le PTRTE est évolutif et le travail de priorisation sera actualisé chaque année jusqu'en 2026.

La première échéance est courte puisque la signature du PTRTE est attendue pour le 30 juin (en théorie) et la mobilisation de tous est essentielle pour tirer le meilleur de cette démarche.

Vous trouverez l'ensemble des ressources liées au PTRTE dans le dossier partagé suivant :

https://drive.google.com/drive/folders/14eGivGedHdj0WIRZuYtNHypf_LKIM3vT?usp=sharing

Il sera alimenté régulièrement avec les nouveaux documents mis à disposition

3. Remerciements

Le Maire fait part d'un courrier de remerciements de la part de Katia Saulnier et Tatiana Neumann pour le soutien du conseil municipal à leur projet.

4. **Intercommunalité**

Le Maire informe le conseil de son vote contre le budget 2021 de la CCVA au motif que ce budget fragilise les finances communautaires pour les années à venir en consommant la quasi-totalité des excédents antérieurs sans donner de marges de manœuvres pour l'avenir alors que les enjeux à venir sont importants si le Val d'Argent veut être attractif et refaire sa démographie.

5. **Intercommunalité**

Le maire fait part au conseil des travaux en cours ; allées principales du cimetière revêtues de sable stabilisé de couleur calcaire jaune ainsi que la placette au bas de la rue des beaux Champs.

Réfection des fils d'eau pavés rue de Naugigoutte.

Rénovation de la couverture des bâtiments « sanitaire » au camping ainsi que la reprise des WC (peinture et éclairage)

Réflexion en cours pour réaliser une place de retournement rue des Beaux Champs.

6. **Tour de table**

Armelle Willemin attire l'attention du conseil sur le déchaussement de pavés au niveau des passages piétons au bas de la rue de Hargoutte

Lynda Ducrocq propose de faire un recensement des plantes rares sur Rombach. L'action peut être intégrée au prochain programme du Gerplan. Elle demande des informations sur la reprise du parking de la scierie, action non encore lancée pour l'instant. Elle propose également de mettre en place un panneau mentionnant le sentier de la rue du gal de gaulle vers celle des Beaux Champs, action validée. Concernant le devenir du cinéma sur Rombach, le maire lui confirme la reprise de séance à l'espace raymond hestin, surtout que la salle du théâtre de Ste Marie aux Mines est pour l'instant inutilisable. Le maire en profite pour faire appel aux volontaires pour encadrer ces séances. Plusieurs conseillers font part de leur volonté de s'impliquer.

Pascal Hestin ouvre le débat sur les projets de développement et principalement sur le développement du col des Bagenelles où un projet avec quelques partenaires autour des activités de pleine nature n'avait pas abouti. Le maire témoigne de l'intérêt de développer ce site avec la création d'un bâtiment d'accueil intégré permettant de capter le touriste de passage et d'être un point de départ pour des activités « nature » en sports et loisirs.

Le maire adresse ses félicitations au nom du conseil municipal à Nicolas Stouvenot pour la naissance de sa petite fille.

Le maire fait part des élections départementales et régionales qui auront lieu les 20 et 27 juin prochain et qui se dérouleront certainement à l'Espace Raymond HESTIN en raison des conditions sanitaires, il indique également qu'une vaccination est ouverte pour les personnes qui tiendront les bureaux de votes.

Plus de demande de parole, la séance est levée à 19h20.

PV DE LA REUNION DU 3 MAI 2021

prénom	nom	Signature
Jean Luc	FRECHARD	
Roselyne	DIAZ - ROVIROSA	
Armelle	MAURER WILLEMIN	
Bernard	KRIEGER - JOLY	
Valentin	MARCHAL	Excusé
Nicolas	STOUVENOT	
Mathieu	LEJAY	Excusé
Pascaline	LOTZ	
Marc	SCHEIDECKER	Excusé proc à Armelle Willemin
Lynda	DUCROCQ	
Marie - Lyne	TURRA	
Jean Marc	GRASSLER	
Pascal	HESTIN	
Christian	PION	Excusé
Alain	LARCHEVEQUE	Excusé